

Extrait du procès-verbal de la délibération n° 18/CB/2025 du 06 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 avril, à 08h, le Conseil municipal de Bouéni s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale et sous la présidence de Monsieur Assani SAINDOU, Maire de Bouéni.

Date de la convocation :
Le 24 mars 2025

Nombre de conseillers :
1-en exercice : 29
2-présents : 17
3-absents : 11
4-Procurations : 01
5- Votants : 18

Étaient présents : Assani SAINDOU, Djimoi AHAMADA, Nouriati MOHAMED, Fahardine KAMAL, Assadillahi HAMIDOUNI, Salimati ALLAOUI, Zakiya TOIBIBOU, Bibi-Fatima BOINA, Oildaty MELA, Nadine MOUSSA, Anissa ABDULLATIF, Ali DJAROUDI, Sufati OMAR ASSANI, Elline HEDJA, Maïssara ALI, Sitti Thanya Binti SOUF, Mouhamadi SAINDOU.

Absents : Ousseni MIRHANE, Soiffiatty OUSSENI ALI, Fatima SALIM, Ali Abdallah OUMAR, Moussa MOUHAMADI, Mu'uminat-Swalihat CHEICK-AHMED, Nassumou SOLA, Mohamed DAOUDA, Msilimati ABDOU, Daniel Martial HENRY, Anouoiri ABDOU SOILIH.

Absent excusé : Hafidhou ABIDI MADI.

Objet :

Adoption du Compte Administratif de l'exercice 2024 ;

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance parmi les membres du conseil, Madame Nadine MOUSSA, Conseillère municipale, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Délégation :

Par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré par lettre donner leur droit de vote ;

Monsieur Hafidhou ABIDI MADI à Monsieur Assani SAINDOU.

Vu la délibération n° 17/CB/2025 portant adoption du Compte de Gestion 2024 ;

Vu le rapport n°19/CB/2025 relatif à l'adoption du compte administratif de l'exercice 2024 ;

Considérant que les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

Éléments	Section de Fonctionnement	Section d'investissement	Total
Résultat de l'exercice 2024 (a)	869 009,81 €	5 962 293,70 €	6 831 303,51 €
Résultat de clôture 2023 (b)	1 028 299,31 €	6 418 601,38 €	5 390 302,07 €
Part affecté à la section d'investissement ©	1 028 299,31 €	- €	1 028 299,31 €
Résultat de clôture 2024 sans prise en compte des RAR (d) =(a)+(b)-©	869 009,81 €	456 307,68 €	412 702,13 €
Reste à Réaliser (dépenses d'investissement) (e)	- €	3 597 909,07 €	3 597 909,07 €
Reste à Réaliser (dépenses d'investissement) (f)	- €	4 246 070,29 €	4 246 070,29 €
Resultat cumulé avec prise en compte des RAR (g) = (d)- (e) +(f)	869 009,81 €	191 853,54 €	1 060 863,35 €

Conformément à la réglementation, le Maire quitte la salle et demande au 1^{er} adjoint au maire, Monsieur Djimoi AHAMADA de présider la séance pour le vote du Compte Administratif ;



VILLE DE BOUENI

Acte certifié exécutoire

Transmis au

Représentant de l'Etat

Le: / /2025

Notifié ou Affiché

Le: / /2025

Sur proposition du 1^{er} adjoint au Maire ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide :

Article 1 :

- ✓ D'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2024 tel qu'il a été présenté ;

Article 2 :

- ✓ D'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Ainsi fait et délibéré, les membres présents ont signé le registre.

Pour extrait certifié conforme.

Le 06 avril 2025.

Le Maire de Bouéni,

Assani SAINDOU.

